

Calendrier des épreuves



Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

(Educateur spécialisé : cf. calendrier parcourcup)

ADMISSIBILITE - EPREUVES ECRITES

(concerne la sélection Moniteur Educateur)

Mercredi 11 décembre 2019
(Fin des inscriptions le 02 décembre)

Mardi 10 mars 2020
(Fin des inscriptions le 28 février)

Jeudi 14 mai 2020
(Fin des inscriptions le 01 mai)

ADMISSION - EPREUVES ORALES

Semaine 4

Semaine 14

Semaine 23

RESULTATS

Fin février

Fin avril

Mi-juin

4 SITES DE FORMATIONS

ESTS AVION

Ex. Ecole Nelson MANDELA
Rue des Montagnards 62210 AVION
☎ 03.21.49.23.71

ESTS LILLE

22, Rue Halévy 59000 LILLE
☎ 03.20.93.70.16

ESTS MAUBEUGE

Rue du Gazomètre 59600 MAUBEUGE
☎ 03.27.62.87.22
☎ 03.27.65.86.03

ESTS SAINT OMER

Allée du général Comté de Gramont
Zone industrielle du Brokus
62500 SAINT OMER
☎ 03.21.12.20.20

www.eests.org



SITE DE MAUBEUGE

PORTES OUVERTES

Samedi 08 février 2020

9h30 - 12h

GUIDE D'INSCRIPTION 2019-2020

EDUCATEUR SPECIALISÉ

MONITEUR EDUCATEUR



Le Concours

1ère phase

Admissibilité - Epreuve écrite

Concours commun d'admissibilité

Concours de Moniteur Educateur uniquement :

Six centres de formation en travail social, regroupés au sein de la Plateforme Régionale Nord Pas de Calais UNAFORIS organisent en commun le concours d'admissibilité par niveau aux formations préparatoires à différents diplômes d'Etat en travail social.

En passant cette épreuve, et en fonction de vos résultats, vous pourrez vous inscrire dans le ou les établissements de formation de votre choix pour passer l'épreuve d'admission qui, elle, est spécifique à chaque établissements de formation.

Épreuve écrite de 2h Résumé de texte/Question

Titulaire d'un BAC, vous êtes dispensé de l'épreuve Ecrite d'admissibilité.

2ème phase

Concours de Moniteur Educateur et Educateur spécialisé :

Admission - Epreuve orale

Entretien portant sur le dossier de motivation avec un jury composé d'un professionnel du secteur social et d'un formateur.

Modalités d'inscription aux concours de Moniteur Educateur et Educateur Spécialisé

INSCRIPTIONS MONITEUR EDUCATEUR

Pour que votre inscription soit validée, vous devez envoyer par courrier à l'adresse de l'école « Service Sélection » (un seul choix possible: LILLE, AVION, MAUBEUGE ou SAINT OMER) TOUS les éléments ci-dessous:

- ☐ Photocopie de la carte d'Identité
- ☐ Photocopie des diplômes
- ☐ 10 timbres (tarif en vigueur)
- ☐ 2 photos d'Identité (si vous n'avez pas réussi à les télécharger sur Internet)
- ☐ Certificat médical d'aptitude (de - de 3 mois)
- ☐ 1 Chèque de 60 euros pour l'épreuve écrite Moniteur Educateur
- ☐ 1 Chèque de 100 euros pour l'épreuve orale Moniteur Educateur
- ☐ Un courrier de motivation du choix professionnel et de formation d'une à trois pages dactylographiées en **3 exemplaires**, ainsi qu'un curriculum vitae en **3 exemplaires**.

Vous pouvez vérifier l'état d'avancement de votre dossier en vous connectant régulièrement sur le site de l'école avec vos identifiants.

Le cout de la formation pour 2020–2021 :

Frais de scolarité : 658 euros pour les ES et 173 euros pour les ME.

Frais pédagogiques : 4896 euros (pris en charge par le Conseil régional si vous êtes sur liste principale).

INSCRIPTIONS EDUCATEUR SPECIALISE

Vous êtes salarié (Votre employeur prend en charge le financement de votre formation) : Inscription sur notre site internet.

Autre cas (étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi..) : Inscription sur PARCOURSUP

Coût de l'oral de sélection : 165€

Attention,

si votre formation n'est pas financée par un employeur

Inscriptions à la formation **Educateur Spécialisé**

à partir de **janvier 2020** sur **PARCOURSUP**.

Calendrier officiel parcoursup non publié. A titre indicatif :

Janv. à mars	Inscription candidat
Mi-mars à avril	Validation vœux
Avril à début mai	Epreuve orale
Mai	Résultat

Diplômé CAFME, DEME ou Titulaire d'une Licence, vous pouvez prétendre à un allègement de formation d'Educateur Spécialisé. Pour ce faire, vous devez joindre à votre dossier de sélection une lettre de demande d'allègement. Une commission se réunira pour statuer sur votre demande.

Salarié occupant une fonction éducative, vous devez nous fournir un rapport sur votre activité professionnelle rédigé par le responsable de votre structure.

Salarié hors secteur social, vous devez nous fournir un rapport sur votre activité et les enseignements que vous en tirez.